

Prévention des risques-trait de côte Mayotte

Conseil maritime ultramarin de bassin (CMUB) Sud océan Indien

10 mars 2016



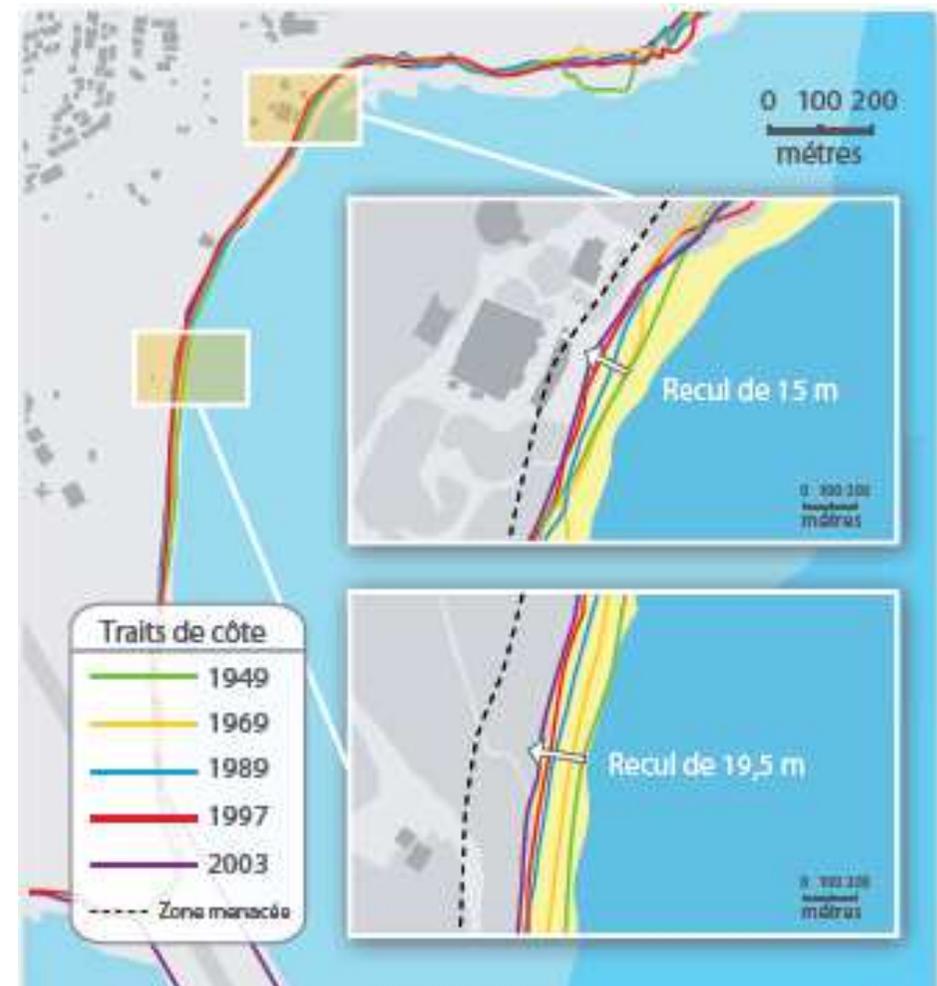
Le littoral mahorais est constitué de :

- Les falaises : 41 %
- Les mangroves 29 %
- Les plages : 22 %
- Les côtes aménagées : 8 %

Cas du retrait de falaise



Falaise de Pamandzi : 30 à 40 cm/an



De la Torre, mars 2008 BRGM-RP 56366-FR

Cas du retrait des mangroves

- Toutes les mangroves ne sont pas en situation de recul mais certaines présentent un recul très important : ex de Dapani



Mangrove de M'gombani (Mamoudzou).

EXEMPLES D'ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE DES MANGROVES (M. JEANSON, 2005)					
	1949	1969	1989	1997	2003
M'zouazia	6,3	6,3	5,6	5,1	4,8
Kani Kéli	19,7	18,3	17	15,6	15,2
Mronabéja	13,2	10,3	7,7	6	3,5
M'bouini		0,5	0,5	0,3	0,2
Dapani	20,4	15,6	12,8	10,3	8,5
Tsingoni	21,5	24,1	24,5	26	24,3
Soulou	8,3	9,8	9,4	9,5	10,1

Lancement d'une étude 2016 sur le recul du trait de côte

- Géoréférencement des images aériennes historiques : 1949, 1969, 1989
- Numérisation des indicateurs de trait de côte (limite terre mer, limite végétation, jet de rive..)
- Calage des dynamiques : recul annuel moyen et recul événementiel
- Projection du trait de côte à l'horizon 2100 avec et sans prise en compte du changement climatique

Plan d'action : Préparation du PPR littoral

Actions	Délai de réalisation
• Cartographie de l'aléa submersion marine	Rendu du projet cycloref : février 2016
• Lancement de la cartographie du recul du trait de côté début 2016	Rendu prévu : octobre 2016
• Accompagnement réglementaire (stratégie de zonage réglementaire calée sur la commune de Mamoudzou)	Rendu prévu : fin 2016
• prescription du PPR Littoral (17 communes)	Prescription par arrêté préfectoral : fin 2016